PRÉFECTURE DE L'AISNE
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale
et des élections

LA PRÉFECTURE DE L'AISNE COMMUNIQUE :

AVIS D'ENQUÊTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME CONCERNANT LE CONTOURNEMENT DE VILLERS-COTTERÊTS – LIAISON AVENUE DE NOUE / RD 81

Aménagement de la dernière section du contournement de la commune de Villers-Cotterêts situé entre l'Avenue de Noue et la RD81 présenté par le Département de l'Aisne

La Préfète de l'Aisne a prescrit, ***du mercredi 4 novembre 2026 au samedi 5 décembre 2026 inclus***, sur la commune de Villers-Cotterêts, une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la dernière section du contournement de la commune de Villers-Cotterêts située entre l'Avenue de Noue et la RD81 présentée par le Département de l'Aisne et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de Retz-en-Valois.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Villers-Cotterêts, 3 rue de l'hôtel de ville, 02600 VILLERS-COTTERÊTS.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Villers-Cotterêts, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les éléments du dossier et le plan général du projet seront publiés sur les sites internet des services de l'État dans l'Aisne (www.aisne-gouv.fr), du Département de l'Aisne (www.aisne.com/conseil-departemental/enquetes-publiques-consultations-avis) et de la mairie de Villers-Cotterêts (https://www.mairie-villerscotterets.fr/).

Ils sont également directement disponibles via le QR code ci-contre
ou en se dirigeant vers l'adresse internet suivante :
https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/contournement-de-villers-cotterets-liaison-avenue-de-noue-rd81-520.html

Ces documents pourront être consultés à la préfecture de l'Aisne – Direction de la Citoyenneté et de Légalité – Pôle de la réglementation générale – 2 rue Paul Doumer à LAON 02000.

M. Philippe DELEHAYE, officier de la gendarmerie nationale en retraite est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il siégera salle « Aristide Briand » située place Aristide Briand à Villers-Cotterêts dans les conditions suivantes :

. le mercredi 4 novembre de 14h à 17h
. le vendredi 13 novembre de 14h à 17h
. le vendredi 20 novembre de 14h à 17h
. le samedi 28 novembre de 9h à 12h
. le samedi 5 décembre de 9h à 12h

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition lors des permanences et à la mairie de Villers-Cotterêts, les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou les adresser par écrit, au commissaire enquêteur avec pour intitulé : M. le commissaire enquêteur, 3 rue de l'hôtel de ville, 02600 VILLERS-COTTERÊTS ou sur la boite mail fonctionnelle : pref-reglementation-enquetespubliques@aisne.gouv.fr

Le public pourra également consigner ses observations, suggestions et contre-propositions directement sur le registre dématérialisé accessible sur le site :
https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/enquete/contournement-de-villers-cotterets-liaison-avenue-de-noue-rd81-520/observations.html
Des informations peuvent être demandées auprès des services du Département, à la direction de la voirie départementale - 2 rue Armand Brimbeuf 02000 LAON, par téléphone (03.23.24.86.91) et par mail (enquete-contournementdevillers-cotterets@aisne.fr).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la préfecture de l'Aisne – BRGE, à la mairie de Villers-Cotterêts et sur le site internet de la préfecture de l'Aisne, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

La préfète de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes de Retz en Valois .